

MODALITES DU STAGE : CADRE DE SANTE

U.F. 6 (version 21/02/2023)

Ce document reprend les modalités pratiques concernant le choix, le déroulement, les objectifs et l'évaluation de l'unité de formation dénommée : « stage : spécialisation de cadre de santé ». Ces modalités seront exposées en fin d'UE 2 et explicitées au débit de l'UE 4.

Ce stage se déroule sur 40 périodes.

1. Finalité particulière :

Par la mise en situation du stage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer ses capacités d'observer et d'analyser, dans un contexte professionnel nouveau, les différentes fonctions du cadre de santé. Le dossier pédagogique les définit comme suit : « ... *de récolter et d'analyser des informations pertinentes en lien avec une problématique pouvant [éventuellement¹] être traitée dans l'épreuve intégrée* ».

2. Capacités préalables requises :

Toujours selon le dossier pédagogique, l'étudiant est capable de :

- « *produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;*
- *situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;*
- *se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;*
- *décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;*
- *utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur. »*

Là sont les prérequis à toutes les UE de cette formation, y compris la première d'entre elles.

¹ Ndlr ou note du Prof

3. L'UE 6 et les trois années :

Compte tenu de ces éléments, de ce qui suivent et des perspectives même de cette expérience, le stage est attendu durant la deuxième ou la troisième des trois années que compte la formation. Autrement dit, le stage doit être réalisé et évalué avant la fin de votre troisième (3^{ème}) année de formation, soit avant fin avril. Il est utile de s'inscrire à cette UE afin de pouvoir la présenter.

Les exceptions à cette règle ne seront accordées que par le Directeur sur présentation de motifs avérés. Nous vous renvoyons à la répartition des périodes de cours sur l'ensemble de la formation². Il est recommandé de s'organiser dès la fin de la première année et ce pour les raisons qui suivent.

4. Objectifs généraux de l'unité de formation :

Nous reprenons d'abord le texte intégral du programme de cette unité de formation tel que le décrit le dossier pédagogique.

« *L'apprenant sera capable :*

- *d'élaborer et de négocier un contrat (entre lui et la personne de référence sur son lieu de stage) stipulant une problématique de son choix pouvant [éventuellement³] être exploitée lors de l'épreuve intégrée ;*
- *de mener une observation du contexte (humain, organisationnel, matériel, financier et normatif) de la problématique choisie ;*
- *d'identifier des personnes ressources avec lesquelles collaborer pour récolter des informations pertinentes sur la problématique choisie ;*
- *de s'interroger à propos des raisons des écarts entre les théories étudiées (qui concernent la coordination des soins, la gestion des ressources humaines et matérielles et l'interface) et les pratiques observées dans la problématique choisie. »*

Ainsi sont décrits les objectifs généraux de ce stage en lien direct avec la formation et ses finalités, il reste alors à l'étudiant à déterminer le ou les objectifs particuliers qu'il souhaite poursuivre lors de ce stage. Il est essentiel, et nous nous permettons d'insister sur cet aspect, que les choix que vous poserez soient personnels et strictement liés à la démarche pédagogique. L'organisation pratique que nous vous suggérons va en ce sens.

² Voir « PLAN D'ETUDES CADRE ».

³ Ndlr ou note du Prof

5. Organisation pratique et déroulement :

La première étape relève des préparatifs ; il s'agit de spécifier le ou les objectifs particuliers que vous souhaitez poursuivre par ce stage. Cette définition relève de votre seule initiative, dans la limite des objectifs généraux de la section comme de l'unité de formation. Dans la continuité de ses objectifs, l'étudiant choisira un lieu de stage et veillera surtout à élire un professionnel de référence sur ce lieu de stage. C'est la deuxième étape. Ce professionnel est un cadre⁴ chargé d'accueillir, de guider et de superviser l'étudiant durant le stage, et ce, en regard des objectifs déterminés et préalablement négociés.

Afin que cette expérience soit réellement productive et profitable, un certain nombre de critères sont à respecter. Les domaines d'activités du cadre de santé sont suffisamment larges et diversifiés, les perspectives d'utilisation de ce stage le sont donc tout autant. Toutefois, la finalité de ce stage est *formative* et, en ce sens, cette opportunité doit rester strictement pédagogique. Il est alors convenu que le professionnel de référence, comme le lieu de stage, ne présenteront aucun lien institutionnel, ni même amical avec l'étudiant. Seront d'ailleurs appréciées les expériences originales puisque l'ethnocentrisme et le nombrilisme sont à envisager ici comme « stérilisateurs ».

Chronologie : en **première**⁵ intention, le projet est soumis à l'aval du professeur chargé des stages, en utilisant le document présenté en annexe I. Une fois l'accord obtenu sur les termes de son contrat de stage, l'étudiant peut confirmer l'ensemble de ceux-ci et organiser son stage. A cette fin, et après avoir reçu la signature du professeur chargé des stages, il fait signer les documents, les annexes I et III⁶, par le professionnel de référence. A cette occasion, l'étudiant remettra au professionnel de référence la grille d'évaluation (annexe II) ainsi que la copie de l'assurance RC contractée par l'école (annexe IV). L'algorithme est en annexe V.

Sont donc remis **avant** le début du stage les documents suivants :

- 1°- à l'école : un exemplaire de la convention de stage (annexe III) ;
- 2°- au responsable du département de l'institution d'accueil dont dépend le professionnel de référence, dit *lieu de stage* :
 - une copie du contrat d'objectifs (I),
 - la feuille d'évaluation du stage (II),
 - un exemplaire de la convention de stage (III),
 - la copie de l'assurance scolaire (IV).

⁴ Chef d'équipe, cadre, directeur, etc.

⁵ Un algorithme a été annexé

⁶ L'annexe I est le contrat d'objectifs tandis que la convention de stage est décrite dans l'annexe III.

Remarque importante :

Ce stage est un stage d'**observation** d'un ou plusieurs aspects de la fonction cadre, déterminés par le ou les objectifs particuliers attribués à ce stage.

Toutefois, l'étudiant souhaitant aller au-delà de cette observation en termes d'implication et d'action doit lire attentivement l'annexe VI de la présente procédure. Afin de respecter les mesures décrites, l'étudiant serait alors contraint de se présenter à un examen médical préalable après élaboration de la fiche de risque présentée en annexe VII.

Pour reprendre le texte de cette circulaire : *« Il découle de cette définition (p. 2) que seuls sont considérés comme stagiaires, et partant soumis à l'obligation de l'examen médical préalable, les élèves ou étudiants qui effectuent de réelles prestations au sein de l'entreprise, comparables à celles effectuées par les travailleurs de cette dernière. » [...] « L'examen médical préalable n'est donc pas applicable aux stages d'observation ou aux visites d'entreprises. En effet, le stagiaire n'effectue, dans ce cadre, aucune prestation assimilable à une activité professionnelle. »*

En fin de stage, l'étudiant s'assure que son évaluation est réalisée. D'autre part, le rapport de stage sera remis dans les deux (2) semaines⁷ qui suivent la fin de celui-ci. A ce rapport sont jointes les pièces suivantes : le contrat de stage (annexe I) et l'évaluation (annexe II).

Tout retard est assorti d'une cote nulle pour l'évaluation du rapport. Comme précisé dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement dans son chapitre concernant les stages, le non-respect d'une étape et/ou de la chronologie de cette procédure, et en particulier l'absence d'approbation préalable, rend le stage NUL et NON AVENU.

6. Evaluation de l'unité de formation :

L'évaluation de ce module est bipartite comme dans la plupart des stages : une évaluation de la part du professionnel de référence sur le lieu du stage et une évaluation de la part du professeur.

1°- Il est attendu que le cadre qui vous a accueilli, transmette une évaluation de votre intervention essentiellement exprimée en termes comportementaux et d'analyse de votre implication cognitive de futur cadre. Ces attitudes et compétences sont à considérer en rapport avec le profil du cadre tel que défini. Cette appréciation vise le réajustement et l'implication et sera assortie de commentaires et de conseils. Un document est prévu à cet effet : l'annexe II.

⁷Pour être délibéré en première session, le rapport doit être adressé avant fin avril. La seconde session se détermine sur la réception du rapport avant la fin d'août.

Nous encourageons le cadre à réaliser cette évaluation en compagnie de l'étudiant, ainsi qu'avec la participation d'une personne ressource de l'école, si l'un ou l'autre en estime la nécessité. Cette démarche peut relever de l'initiative et de la responsabilité de l'étudiant.

2°- La seconde partie de l'évaluation de ce stage se fera sur le rapport écrit. En plus de ces inéluctables qualités rédactionnelles, le document mettra en évidence la réalisation des objectifs et finalités de cette unité de formation. Seront alors jugées :

- les capacités à observer et à analyser dans un contexte professionnel nouveau les différentes fonctions du cadre,
- les aptitudes à être interpellé ainsi qu'à s'interroger sur les raisons des écarts entre la théorie et les pratiques,
- la pertinence des réflexions de l'étudiant, leurs conséquences de cette épreuve de la réalité sur le ou les objectifs particuliers, sélectionnés préalablement par l'étudiant, la qualité des perspectives proposées et énoncées en termes de réajustements personnels et professionnels.

Ce rapport ne peut pas être que descriptif ; il ne peut ressembler aux journaliers de vos études antérieures. Le positionnement critique est attendu, correspondant ainsi aux objectifs de cette seconde année, vous préparant une fois de plus à l'épreuve intégrée.

Nous concluons en reprenant les termes du dossier pédagogique de cette sixième unité de formation. « *Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :*

- *le niveau de **cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,*
- *le niveau de **précision** : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,*
- *le niveau d'**intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse, le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.*
- *le niveau d'**autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement. »*

Annexe I :

PROJET DE STAGE & CONTRAT D'OBJECTIFS
--

Ce document est rempli sur l'initiative de et par l'étudiant.

1. Objectif particulier : l'objectif est ici formulé de manière concise et précise, dans les termes que l'étudiant jugera pertinents et cohérents avec sa formation. Les détails peuvent être joints au présent document.

2. Professionnel de référence : Nom, prénom et fonction exercée.

3. Lieu du stage (Nom de l'institution, service ou département,...) :

4. Dates et horaires⁸ (minimum 33 heures) :

Professionnel de référence	Etudiant	Professeur
Date & signature	Date & signature	Date & signature

Un exemplaire est remis au professionnel de référence et une copie est à joindre au rapport de stage.

⁸ Les périodes dédiées au stage ne sont pas couvertes par le CEP. Elles ne peuvent non plus se réaliser durant des périodes de cours.

EVALUATION DU STAGE PAR LE PROFESSIONNEL DE REFERENCE

Nom, prénom de l'étudiant :

Dates et lieu du stage :

Objectif(s) poursuivi(s) :

Professionnel de référence :

Note globale d'appréciation :

Excellent Très bien Bien Satisfaisant Limite Insuffisant Nettement insuffisant

Vos conseils et commentaires sont attendus sur les compétences et comportements exprimés par l'étudiant lors de son stage sous votre tutelle. Il s'agit bien d'un stage « cadre » et votre sagacité de professionnel est vivement souhaitée. Cette évaluation se fera en compagnie de l'étudiant, vise non seulement ces compétences, acquises ou à acquérir, mais aussi le niveau de sa prestation en rapport avec le ou les objectifs particuliers énoncés préalablement. Nous vous laissons l'opportunité d'utiliser quelques critères d'évaluation proposés ci-dessous en la complétant de vos remarques.

Critères :

1- En lien avec les objectifs de ce stage :

- capacités d'observation et d'analyse les différentes fonctions d'un cadre (interpellation, questionnement, mobilisation des connaissances, ...);
- compétences mises en œuvre (actions) afin d'établir une collaboration à l'égard de la problématique choisie (projet ou objectif particulier);

Annexe II – page 2/2 : Evaluation du stage par le professionnel de référence (suite).

2- En lien avec les compétences attendues d'un cadre :

- | | | |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| - Organisation, | - Communication, | - Vision institutionnelle, |
| - Animation, | - Développement et projets, | - Administration, |
| - Gestion du service, | - Formation, | - Participation, |
| - Qualité et sécurité, | - Evaluation, | - Connaissances théoriques, |
| - Leadership, | - Initiatives | - Expertise, etc. |

3- En lien avec les qualités personnelles de l'étudiant :

En restant à votre disposition et dans l'éventualité d'une rencontre, toute l'équipe pédagogique vous remercie de votre précieuse collaboration.

La présente feuille est à joindre au rapport de stage.



Tournai, le _____.

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du diplôme de cadre de santé qu'organise notre établissement, les étudiants sont amenés à prêter chaque année un stage. C'est pourquoi nous souhaiterions obtenir votre accord afin que : M, Mme, Melle _____ puisse effectuer un stage d'une durée minimale de 33 heures dans votre établissement. Les modalités pratiques de ce stage ainsi que les objectifs de celui-ci vous ont été présentés par l'étudiant et acceptés par les parties (cf. contrat d'objectifs). Durant cette mise à l'essai professionnelle, les étudiants sont bien sûr couverts par notre assurance scolaire.

Les étudiants sont accompagnés dans leur démarche par un professeur responsable ; celui-ci garde, par rapport à l'école, toute liberté d'organiser le suivi du stage comme bon lui semble dans les limites de l'intérêt et du respect de chacun. Il est bon, je crois, de souligner que si le stage reste l'affaire de l'étudiant et de son professeur, il peut être l'occasion d'une rencontre fructueuse au niveau des institutions. Je reste donc à votre disposition, à l'occasion de ce stage mais aussi dans une perspective plus large, pour entendre vos souhaits, désirs, joies ou regrets concernant la rencontre entre l'enseignement et le travail.

Vous aurez l'obligeance de trouver ci-joint les documents administratifs afférents au stage. En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et en l'espoir de vous rencontrer bientôt si vous le souhaitez, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Julien DUMONT,
Directeur de l'EAFC Tournai-Eurométropole

CONVENTION DE STAGE NON REMUNERE

ENTRE

L'établissement d'enseignement	L'étudiant	L'employeur
E AFC Tournai-Eurométropole 4, rue des Moulins 7500 Tournai Tél. : 069/22 48 41 Fax : 069/22 26 18	Nom, prénom : Section « cadres de santé » Année :	Dénomination : Adresse : Tél. :
Nom du Professeur responsable du stage : Patrick Vantomme (patrick.vantomme@eafc-tournai.be)		

1. Le stage est non rémunéré.
2. Durant le stage, l'étudiant est couvert par l'assurance scolaire selon les modalités reprises en annexe.
3. Le stagiaire s'engage à respecter l'horaire proposé par l'employeur (cf. contrat d'objectifs).
4. A la fin du stage, l'employeur s'engage à remplir l'évaluation fournie par l'établissement d'enseignement.
5. Le stagiaire s'engage à respecter les règles de déontologie de la profession et, en particulier, le secret professionnel.
6. En cas d'absence pour raisons dûment justifiée auprès de l'institution qui l'accueille, l'étudiant veillera à convenir avec celle-ci des modalités de récupération.

Signature et cachet de l'employeur :	Signature de l'étudiant :	Signature du professeur :
---	---------------------------	---------------------------

Cette convention est à faire signer en trois exemplaires, un pour chaque signataire.

CONVENTION DE STAGE NON REMUNERE

ENTRE

L'établissement d'enseignement	L'étudiant	L'employeur
E AFC Tournai-Eurométropole 4, rue des Moulins 7500 Tournai Tél. : 069/22 48 41 Fax : 069/22 26 18	Nom, prénom : Section « cadres de santé » Année :	Dénomination : Adresse : Tél. :
Nom du Professeur responsable du stage : Patrick Vantomme (patrick.vantomme@eafc-tournai.be)		

1. Le stage est non rémunéré.
2. Durant le stage, l'étudiant est couvert par l'assurance scolaire selon les modalités reprises en annexe.
3. Le stagiaire s'engage à respecter l'horaire proposé par l'employeur (cf. contrat d'objectifs).
4. A la fin du stage, l'employeur s'engage à remplir l'évaluation fournie par l'établissement d'enseignement.
5. Le stagiaire s'engage à respecter les règles de déontologie de la profession et, en particulier, le secret professionnel.
6. En cas d'absence pour raisons dûment justifiée auprès de l'institution qui l'accueille, l'étudiant veillera à convenir avec celle-ci des modalités de récupération.

Signature et cachet de l'employeur :	Signature de l'étudiant :	Signature du professeur :
---	---------------------------	---------------------------

Cette convention est à faire signer en trois exemplaires, un pour chaque signataire.

CONVENTION DE STAGE NON REMUNERE

ENTRE

L'établissement d'enseignement	L'étudiant	L'employeur
E AFC Tournai-Eurométropole 4, rue des Moulins 7500 Tournai Tél. : 069/22 48 41 Fax : 069/22 26 18	Nom, prénom : Section « cadres de santé » Année :	Dénomination : Adresse : Tél. :
Nom du Professeur responsable du stage : Patrick Vantomme (patrick.vantomme@eafc-tournai.be)		

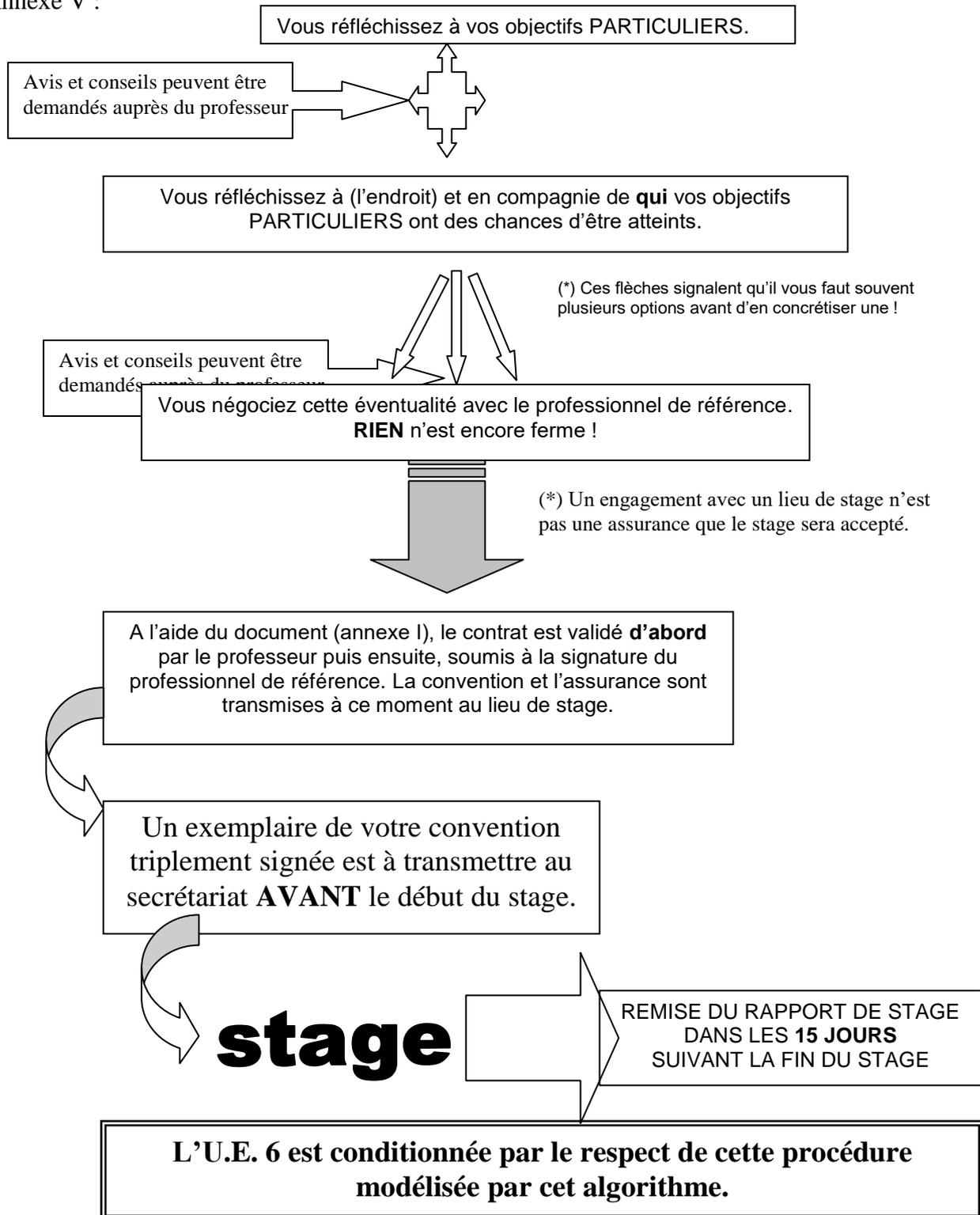
1. Le stage est non rémunéré.
2. Durant le stage, l'étudiant est couvert par l'assurance scolaire selon les modalités reprises en annexe.
3. Le stagiaire s'engage à respecter l'horaire proposé par l'employeur (cf. contrat d'objectifs).
4. A la fin du stage, l'employeur s'engage à remplir l'évaluation fournie par l'établissement d'enseignement.
5. Le stagiaire s'engage à respecter les règles de déontologie de la profession et, en particulier, le secret professionnel.
6. En cas d'absence pour raisons dûment justifiée auprès de l'institution qui l'accueille, l'étudiant veillera à convenir avec celle-ci des modalités de récupération.

Signature et cachet de l'employeur :	Signature de l'étudiant :	Signature du professeur :
---	---------------------------	---------------------------

Cette convention est à faire signer en trois exemplaires, un pour chaque signataire.

Annexe IV : cf. <http://www.lereservoir.eu/PDF/DOCUMENTS/ASSURSTAGE.pdf>

Annexe V :



Annexe VI : cf. <http://www.lereservoir.eu/PDF/DOCUMENTS/COMPLEMENTSTAGE.pdf>